



## Accord Salarial 2010 – FTSA

# Des avancées mais... peut mieux faire !

► Les revendications de la **CFE-CGC/UNSA** ont permis d'obtenir :

- L'instauration d'une **augmentation collective pour tous** y compris les cadres, revendication que nous portons depuis plusieurs années, avec des mesures individuelles réduites
- L'entrée dans la négociation des fonctionnaires non cadres de I-2 à II-3
- Des mesures pour supprimer les inégalités salariales Hommes/Femmes
- Le **relèvement des minima du Complément France Télécom**
- La fin des promotions perdantes
- L'ouverture de négociations sur la Part Variable Managériale et Vendeur (PVM et PVM)

► La CFE-CGC/UNSA a signé le présent accord, en évolution avec les précédents, qui marque un fléchissement véritable de l'individualisation à outrance, et la garantie de mesures collectives pour tous les personnels.

► La CFE-CGC/UNSA prend bonne note de ces avancées mais restera vigilante afin que les intérêts de chacun soient préservés :

- Par exemple : les 500 € bruts annuels pour les fonctionnaires non cadres (56% de l'effectif de FTSA) représentent en réalité l'octroi de 1,75 % de la masse salariale. En revanche les autres personnels bénéficieront d'une augmentation de plus de 3%.
- La CFE-CGC/UNSA note également que ces mesures, évaluées à 100 millions d'€, représentent **37 fois moins** que les 3 700 millions d'€ versés aux actionnaires !

## La CFE-CGC/UNSA continuera de revendiquer

- ➔ Une clause de révision, pour éviter les éventuels risques de dégradation du pouvoir d'achat
- ➔ Une politique de prévoyance pour tous avec prise en charge globale par le groupe et l'attribution d'une indemnité de résidence pour tous
- ➔ Plus aucun cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale de 34 620 €/an !
- ➔ Un rattrapage pour tous les salariés ayant un salaire inférieur au seuil de recrutement commun à chaque région, à niveau égal d'emploi
- ➔ Une véritable transparence sur les mesures managériales, la politique de promotion, les primes exceptionnelles, les salaires à l'embauche, la Part Variable Managériale (PVM) et la Part Variable Vendeur (PVV). A la demande notamment de notre syndicat, des négociations s'ouvrent dans ce sens d'ici la fin du mois de mai.

### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Marc Duca 06 72 76 77 13  
Noël Fayeaux 06 70 03 56 80  
Bernard Phet 06 63 71 81 80  
Sylvie Boucher 06 78 96 35 37  
Denise Arsivaud 06 81 64 46 13

### Plus d'infos sur :

[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

- Nos lettres :**
- Comprendre & Agir
  - Épargne & actionnariat salariés
- pour vous abonner : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)
- Nos blogs :**
- [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)
  - [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés

N°Azur 0 810 355 355  
PRIX APPEL LOCAL

# Principales mesures de l'accord salarial 2010

## ► Mesures générales

### Pour les salariés de droit privé non cadres

Effectifs\* : 10 542

- ➔ Une augmentation globale collective garantie annuelle (non plafonnée) de 500 € se répartissant de la façon suivante :
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, une augmentation collective annuelle de 1,4% avec un minimum garanti de 360 €
  - Au 1<sup>er</sup> juillet, une augmentation collective annuelle de 0,6 % avec un minimum garanti de 140 €
- ➔ Une **augmentation moyenne de 1 %** (à la date anniversaire du contrat) soumise à l'appréciation managériale

### Pour les fonctionnaires non cadres

Effectifs\* : 58 821

- ➔ Revalorisation du Complément France Télécom (CFT) de **100 € bruts annuels au 1er juillet 2010**
- ➔ Une prime de rattrapage pour garantir 500 € en plus pour l'année 2010. Cette mesure n'est pas pérenne dans le temps
- ➔ Le montant individuel de cette prime sera déterminé en fonction de la situation constatée en décembre 2010 après la prise en compte de toutes les mesures salariales de l'année 2010, évolutions statutaires et promotions incluses

### Pour les cadres

Effectifs\* : 35 725

- ➔ Une augmentation collective annuelle d'un montant unique de 500 €
- ➔ Une augmentation moyenne de 2 % (à la date anniversaire) soumise à l'appréciation managériale
- ➔ Un **relèvement des minima du Complément France Télécom des fonctionnaires cadres**. Les minima annuels de Complément France Télécom des fonctionnaires sont relevés de 1,5% au 1er Juillet 2010, avec un relèvement annuel minimum de 50 €

## ► Mesures additionnelles

- ➔ Augmentation de 90€ du CFT annuel des fonctionnaires femmes en bande D au 1er juillet 2010
- ➔ 180€ pour les salariées femmes de bande B au 1er juillet 2010 de façon automatique
- ➔ Un budget dédié de 0,3% supplémentaire pour corriger les écarts salariaux Femmes/Hommes pour les salariées de droit privé non cadres
- ➔ Un budget de 0,4% pour les promotions des femmes de catégorie B et C
- ➔ Un budget de 0,2% pour les salariés de droit privé non cadres sous positionnés
- ➔ Une mesure de 0,1% pour les cadres sur l'égalité professionnelle répartie selon les inégalités constatées
- ➔ Pour les personnels en début de carrière, un budget de 2% pour les cadres et de 1% pour les non-cadres
- ➔ Augmentation minimale garantie de 3% en cas de promotion, pour éviter les promotions « perdantes »

\*effectifs au 31/12/2009